



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

**SÉANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	14
<b>Membres présents</b> <i>(titulaires et suppléants)</i>	8
<b>Membres votants + procurations</b>	10
<b>DELIBERATION N° 2025-002</b>	

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT SIX  
FEVRIER A DIX HEURES,**

se sont réunis en réunion ordinaire au sein de la Mairie de la Commune de Théoule-sur-Mer (06590), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

**Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA— Jean-Pierre KLINHOLFF - Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Jean-François MOISSIN - Jean-Luc RICHARD - Sylvie BLANC**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Guillaume DECARD - Michel FELIX - Isabelle MARTEL - Charles MARCHAND - Martine BOUVARD –**

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**Frédéric MASQUELIER a donné procuration à Sylvie BLANC  
Mireille ANILLO a donné procuration à Jean-François MOISSIN**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eve STEINMETZ**

.....\*.....

**OBJET : Animation PIDAF Estérel**

**Demande d'une aide financière auprès de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'azur pour l'année 2025**

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) est porteur de la compétence Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) et met en œuvre le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel. Le territoire couvert concerne les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. Une étude d'extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens est en cours et doit se finaliser en 2024.

Dans ce cadre, une mission technique, dite d'animation, est portée en interne par le Syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI et l'animation du PIDAF Estérel dont la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt afin de mettre en œuvre les actions programmées.

Le montant prévisionnel pour l'année 2024 s'élève à 30.000,00 € TTC.

Le Syndicat sollicite une aide auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2025 correspondant à 50% du montant TTC susmentionné soit 15.000,00 €.

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **SOLLICITE** l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 15.000,00 € correspondant à 50% du montant total de l'opération s'élevant à 30.000,00 € TTC afin de réaliser la mission d'animation PIDAF 2025,
- **S'ENGAGE** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits afférents,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ** en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

**POUR EXPÉDITION CONFORME,**

**Le 26 février 2025**

**LE PRÉSIDENT,**

  
**Georges BOTTELIA**

